Politiques des cours

Suite à certains incidents, nous avons décidé de resserrer nos règles concernant les cours de couture. Nous vous assurons que cela n’a pas pour but de vous pénaliser, mais bien de vous offrir le meilleur service possible et de s’assurer une équité entre tous nos élèves.

1. **Absences & reprise de cours**: Si l’élève doit s’absenter, il doit nous aviser au minimum 12 heures à l’avance, et ce, pour **n’importe quelle raison**. Dans le cas contraire, le cours sera perdu, ne pourra pas être repris et sera **non-remboursable**. Si l’élève a respecté le délai pour nous aviser, il peut reprendre son cours parmi les horaires que nous lui proposons. Si l’élève n’est pas en mesure de reprendre son cours, pour diverses raisons, à l’intérieur de la session qu’il effectue, il ne peut, **en aucun cas**, reprendre le cours à la session suivante. Par conséquent, les cours manqués sont malheureusement perdus et **non-remboursables**.
2. **Enfants** : Si pour une raison ou une autre, vous devez emmener votre enfant ou bébé au cours, veuillez noter que ceci est à vos risques et périls. Si vous vous retrouvez dans l’incapacité de vous concentrer, de coudre, ou que vous deviez quitter avant l’heure, le cours ne pourra être repris. Par conséquent, il est malheureusement perdu et **non-remboursable**. Veuillez aussi noter que nous vous déconseillons fortement d’emmener votre enfant, à des fins de sécurité.
3. **Utilisations du matériel** : Nous mettons à votre disposition une grande variété d’articles de couture et de fournitures professionnelles afin de vous garantir une bonne autonomie pendant vos projets. Cependant, la boutique n’est pas responsable de l’usage que vous en faites. Si vous avez un doute ou si vous ne savez pas l’utiliser, n’hésitez pas à demander à votre professeur ou à l’une des couturières sur place. Néanmoins, si pour une raison ou une autre, le professeur ou les couturières sont dans l’incapacité de vous répondre sur le moment, nous vous conseillons de faire un test au préalable sur l’une de vos retailles. Si une erreur survient à cause d’un mauvais renseignement de notre part, nous nous engageons à réparer notre erreur.
4. **Réservations des cours & pré-inscriptions** : Lors de la période de pré-inscription, nous demandons un dépôt de 20$ qui est **non-remboursable**. Si vous désirez payer entièrement votre cours à l’avance, mais que pour certaines raisons, vous ne pouvez plus le suivre, le montant des cours sera remboursé. Cependant, à des fins administratives, 20$ sera retenu de ce montant, donc **non-remboursable**. Si vous n’effectuez pas votre pré-inscription avant la date limite, vous n’avez plus droit à l’exclusivité. Par conséquent, si nous avons des inscriptions externes et que nous remplissons le cours avant que vous nous donniez votre réponse, vous perdez la place. Si vous désirez vous absenter pour une session, mais que vous souhaitez revenir pour la suivante (vous vous inscrivez à la session d’automne, vous sautez celle d’hiver et revenez à celle de printemps), malheureusement, nous ne pouvons plus réserver votre place à l’avance, à cause du fort achalandage. Par conséquent, vous perdrez la place. Seuls les élèves participants aux sessions de printemps peuvent réserver une place pour l’automne, étant donné que les sessions d’été se donnent de façon distincte.
5. **Paiements des cours** : Nous demandons à nos élèves de prévoir le montant nécessaire à l’achat des cours de couture et de vous acquitter de votre dette dès le premier cours. Si vous avez précédemment laissé un 20$ pour réserver votre place, il sera déduit du montant total lors du paiement. L’acquittement de votre dette ne peut être fait en plusieurs versements, à moins que vous deviez procéder au paiement de deux cours (exemple : cours mère-fille). À ce moment, la personne peut s’acquitter de la moitié de sa dette dès le premier cours et lors des semaines qui suivent payer le montant qui reste. Cependant, l’élève doit entièrement payer le montant dû avant la moitié de la session. Veuillez noter que le paiement des cours comprend l’utilisation de nos machines, de notre matériel de couture (ciseaux, galons à mesurer, épingles, etc.), l’accès à nos patrons et l’encadrement avec nos professeurs. Il ne comprend pas toutes fournitures relatives à la confection de vêtements ou de produits maisons, exemple : tissus, patrons, entoilage, fermoirs, fils, canettes, rubans, élastiques et autres.
6. **Achat de matériel** : Vous devez vous acquitter du montant à payer immédiatement ou à la fin du cours. Si vous ne voulez pas payer à chaque fois, vous devez remettre un 20$ supplémentaire, au moment de votre inscription, à votre professeur qui remplira un bon d’achat à cet effet et accumulera les montants jusqu’à la fin de la session. Les bons d’achats doivent être calculés et payés lors de l’avant dernier-cours. Si vous avez besoin de nouvelles fournitures lors du dernier cours, vous devrez vous acquitter de la dette immédiatement ou à la fin du cours.
7. **Patrons de couture** : Nous donnons l’accès aux patrons que nous avons achetés et accumulés au fil des années, cependant, plusieurs de nos patrons ne sont pas à jour et parfois très usés. Il est alors possible que les résultats obtenus ne soient pas à vos attentes que ce soit au niveau du « fit », de la tombée du vêtement et ou, du design. Par conséquent, nous vous conseillons fortement de vous rendre auprès de Fabriville ou Club tissus pour vous en procurez un. McCalls, Butterick, Burda et Closet Case Patterns sont excellents pour débutants. Nous vous déconseillons néanmoins Vogue, qui contient des notions très avancées et plusieurs finitions professionnelles difficiles à produire. Dans tous les cas, le niveau de difficulté est indiqué sur les patrons, ainsi dépendamment de votre niveau, nous vous conseillons de vous en maintenir à ceux qui indiquent facile ou difficulté moyenne. Si vous hésitez, vous pouvez demander conseil à votre professeur qui vous indiquera le type de projet et tissus appropriés relatif à votre niveau. Veuillez aussi noter que nous ne pouvons pas garantir le résultat final des confections, même si nous suivons les indications des patrons. Il se peut que vous ayez besoin de procéder à de nombreux ajustements ou qu’ils ne correspondent pas à vos attentes.
8. **Port de chaussure** : Nous recevons fréquemment des robes de bal, de mariée ou des vêtements de soirée, par conséquent nous essayons de maintenir la boutique dans un bon état de propreté. Lors de la période estivale, il n’est pas nécessaire d’apporter une deuxième paire de chaussures. Néanmoins, lors de la période hivernale, nous vous demandons de retirer vos bottes et de vous amener soit des chaussures ou des chaussons. Si vous oubliez, dans un cas ou un autre, d’apporter vos chaussures, nous avons à votre disposition de petits chaussons que vous devrez mettre. Nous demandons aussi de ne pas vous promenez en bas ou pieds-nus, lors des cours, étant donné que plusieurs fournitures peuvent vous blesser. Si vous ne respectez pas le port de chaussures et que vous vous blessiez durant l’un de nos cours, nous ne sommes pas responsables.
9. **Connaissance du professeur** : Le professeur s’engage à vous répondre au meilleur de ses connaissances. Veuillez cependant noter que malgré nos connaissances approfondies, il est possible que nous n’ayons pas toutes les réponses. Certaines de nos professeures sont spécialisées dans certains types de vêtements, tandis que d’autres ne travaillent pas dans la confection. Par conséquent, il se peut qu’elles doivent demander conseil à leurs pairs afin de pouvoir mieux vous guider. Si vous amenez des articles de couture en provenance d’un autre magasin, il se peut aussi que le professeur ne sache pas ou ne soit pas à l’aise de les utiliser, parce qu’il n’a jamais eu à le faire auparavant. Cependant, il se fera un plaisir de se renseigner ou de tester sur un échantillon au préalable avant de l’utiliser sur votre vêtement. Si vous décidez de ne pas suivre les recommandations du professeur et qu’il se produit une erreur, la boutique et le professeur ne sont pas responsables. Veuillez noter, qu’aucun des professeurs n’est spécialisé en article de maison, il peut néanmoins vous guider à la confection de rideaux ou de coussins, mais il se peut qu’il soit moins à l’aise à le faire.
10. **Espace de travail** : Étant donné que certains cours se donnent durant les heures d’ouverture de la boutique, nous demandons un respect entre les deux parties (élèves des cours/couturières) de l’espace. Par conséquent, les couturières s’engagent à libérer leurs tables de travail pour les élèves pour une période de 2 heures. Elles s’engagent aussi à leurs donner la priorité au fer et aux surjeteuses domestiques. Cependant, il est possible que lors de la livraison de contrat ou de commande RUSH, elles doivent prendre soit les machines ou une partie de l’espace. Dans le cas où le fer deviendrait trop sollicité par les deux parties, une nouvelle planche et un nouveau fer seront sortis et nous demanderons aux élèves de laisser le fer semi-industriel à nos couturières. Si l’élève se présente avant les heures de cours ou reste après le cours pour diverses raisons (par exemple se présente à 12H30 alors que son cours est à 13H ou reste après 15H, soit la fin du cours), il n’est plus prioritaire. Par conséquent, les couturières sont en droits de reprendre l’espace, les machines ou le fer de façon prioritaire et vous devrez attendre.
11. **Animaux** : L’admission d’animaux est interdite. Pour la simple et bonne raison que nous ne voulons pas causer de crises d’allergies à l’un de nos clients ou même à l’une de nos élèves.
12. **Cours d’étés** : Les sessions d’été ne fonctionnent pas de la même façon et ne sont pas sujettes à toutes les mêmes règles. Au niveau de ce qui reste identique, vous pouvez vous fiez aux points 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. En ce qui concerne les absences, si vous ne pouvez pas vous présenter au cours, il est malheureusement perdu et **non-remboursable**, et ce, même si vous nous avisez à l’avance. Les cours de couture peuvent être réservés à l’avance à l’aide d’un montant de 20$ **non-remboursable,** ou être payés dans l’entièreté. Si encore une fois, vous vous retrouviez dans l’impossibilité de venir aux cours, il nous fera plaisir de vous rembourser. Cependant, à des fins d’administration, un 20$ sera retenu du montant et donc non-remboursable. Étant donné que les cours d’été se donnent de façon distincte par rapport aux sessions ordinaires, il nous est impossible de réserver une place pour les cours d’automne. Il vous faudra donc attendre la période d’inscription comme tout le monde (sauf si vous avez procédé à votre préinscription durant la session de printemps).